

## 4.7 LES COURS D'APPEL

En 2021, le nombre d'affaires civiles nouvelles portées en appel s'élève à 209 600, en hausse de 22 % par rapport à 2020 et en baisse de 7,8 % par rapport à 2019. Cet ensemble est composé de 171 400 affaires au fond, 5 700 référés et 32 500 autres procédures.

Les affaires provenant des tribunaux judiciaires (TJ), au nombre de 89 800, représentent plus de la moitié des affaires frappées d'appel. Ce volume est en baisse de 14 % par rapport à 2019, année d'avant la crise sanitaire. Il est également en baisse de 13 % devant les conseils de prud'hommes (CPH, 20 % des affaires au fond), mais de 1,1 % seulement devant les tribunaux de commerce (TC, 8,2 %). Le nombre d'affaires provenant de divers organes ou juridictions (dont les bureaux d'aide juridictionnelle) ou des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (catégorie Autres, 10 %) a, quant à lui, reculé de 13 % par rapport à 2019.

L'évolution des volumes d'affaires nouvelles des cours d'appel peut résulter d'une variation de l'activité des juridictions de première instance et/ou d'une évolution de la propension des justiciables à faire appel.

### Définitions et méthodes

La cour d'appel est la juridiction de droit commun du second degré qui statue sur les recours formés contre les jugements rendus en premier ressort par les juridictions (tribunaux judiciaires, conseils de prud'hommes, tribunaux de commerce...), situés dans son ressort géographique, lequel couvre en général plusieurs départements. Elle statue souverainement sur le fond des affaires dont elle est saisie, en confirmant ou en infirmant la décision des juges de première instance.

Le premier président de la cour d'appel est compétent pour rendre, en cour d'instance d'appel, des ordonnances de référé (décisions provisoires prises en cas d'urgence) ou des ordonnances sur requête (décisions provisoires prises non contradictoirement).

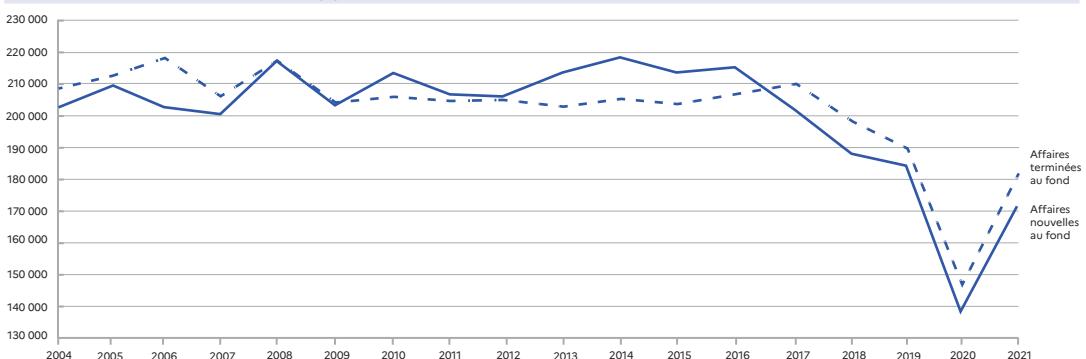
Le délai de traitement d'une affaire est la durée entre la date de saisine de la cour et la date de la décision.

Pour les tribunaux de commerce, le taux d'appel est quasi stable à 14 % par rapport à 2019. Pour les CPH, il augmente de 3 points en 2020 et se rapproche de son niveau de 2016. Le taux d'appel des TJ (juridictions issues de la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance) passe de 15 % en 2019 à 16 % en 2020.

En 2021, le volume d'affaires terminées, au nombre de 220 700, a augmenté de 25 % par rapport à 2020 et baissé de 4,3 % par rapport à 2019. Le stock d'affaires en cours baisse (254 600 affaires, - 4,0 %). En progression depuis 2010 (+ 7,9 mois entre 2010 et 2020), l'âge moyen du stock baisse également de 0,7 mois en 2021, à 16,7 mois, mais reste très supérieur à son niveau de 2019 (14,9 mois).

Le délai moyen de traitement des affaires en cour d'appel en 2021 est en hausse de 0,6 mois par rapport à 2020 et s'établit à 15,7 mois. Plus précisément, 25 % des affaires terminées l'ont été en moins de 4,4 mois, la moitié en moins de 11,9 mois et 75 % en moins de 25,3 mois.

### 1. Activité civile des cours d'appel



### 2. Activité civile des cours d'appel (hors incapacité des mineurs et protection des majeurs)

	2017 <sup>r</sup>	2018 <sup>r</sup>	2019 <sup>r</sup>	2020 <sup>r</sup>	2021
<b>Toutes affaires nouvelles</b>	240 910	229 313	227 360	171 307	209 618
Taux d'évolution (en %)	- 3,9	- 4,8	- 0,9	- 24,7	+ 22,4
<b>Affaires au fond</b>	202 416	188 390	184 499	137 434	171 390
Taux d'évolution (en %)	- 6,4	- 6,9	- 2,1	- 25,5	+ 24,7
<b>Juridiction d'origine</b>					
Tribunal judiciaire (hors pôle social)	99 512	94 762	104 689	73 990	89 753
Conseil de prud'hommes	53 322	41 049	39 821	26 043	34 835
Tribunal de commerce	15 378	14 361	14 170	10 220	14 015
Pôle social (TASS avant 2019)	15 339	20 073	6 278	11 457	15 633
Autres <sup>(1)</sup>	18 865	18 145	19 541	15 724	17 154
<b>Référés</b>	5 833	5 670	5 704	4 418	5 725
<b>Autres procédures<sup>(2)</sup></b>	32 661	35 253	37 157	29 455	32 503
<b>Toutes affaires terminées</b>	248 647	237 457	230 473	176 911	220 663
Taux d'évolution (en %)	+ 3,3	- 4,5	- 2,9	- 23,2	+ 24,7
<b>Affaires au fond</b>	209 890	197 638	188 879	144 706	180 858
Taux d'évolution (en %)	+ 1,7	- 5,8	- 4,4	- 23,4	+ 25,0
Confirmation totale ou partielle	108 987	105 095	105 025	80 399	101 279
Infirmation	30 342	27 290	26 789	20 834	25 308
Autres décisions	70 561	65 253	57 065	43 473	54 240
<b>Référés</b>	6 129	5 620	5 600	4 348	5 491
<b>Autres procédures<sup>(2)</sup></b>	32 628	34 199	35 994	27 857	34 314
Délai moyen (en mois)	13,3	13,5	14,0	15,1	15,7
<b>Affaires au fond</b>	15,0	15,5	16,3	17,5	18,1
<b>Référés</b>	2,1	1,9	2,0	2,8	2,3
<b>Autres procédures<sup>(2)</sup></b>	3,9	3,6	3,7	4,9	5,1
Stock au 31/12 (y compris référés)	280 343	272 564	270 260	265 115	254 560
Evolution du stock	- 7 318	- 7 779	- 2 304	- 5 145	- 10 555
Age moyen des affaires en cours (en mois)	13,5	14,4	14,9	17,4	16,7

<sup>(1)</sup> Bureaux d'aide juridictionnelle, commission d'indemnisation des victimes d'infraction, cours d'appel

<sup>(2)</sup> Recours contre les décisions relatives au maintien en rétention des étrangers, aux mineurs en danger, aux expropriations, aux pensions militaires et contre les ordonnances sur requête

### 3. Taux d'appel des jugements prononcés sur les affaires au fond

	unité : %
<b>Juridiction de première instance</b>	
Tribunal judiciaire (hors incapacité des mineurs et protection des majeurs)	13,6
Conseil de prud'hommes	65,4
Tribunal de commerce	14,8
<b>2016</b>	2017
13,6	14,0
65,4	60,2
14,8	14,9
<b>2018</b>	2019
14,3	15,1
59,7	60,1
14,2	14,3
<b>2020</b>	
16,1	
63,0	
14,2	

**Champ :** France métropolitaine et DOM

**Source :** Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE : Exploitation statistique du Répertoire général civil

**Pour en savoir plus :** [www.justice.gouv.fr/statistiques.html](http://www.justice.gouv.fr/statistiques.html)